

COMMUNE DE SAINT-GRAVE
REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 24 juillet 2025
Procès-verbal

Nombre de conseillers : En exercice 15 Présents : 12 Votants : 15 Procuration : 3

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-quatre juillet à dix-neuf heures,

le Conseil Municipal régulièrement convoqué le dix-sept juillet s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Dominique BONNE, Maire.

Etaient présents : BROHAN Paul – DRUGEON Marie Christine – HUGUEL Yves – JÉHANNO Stéphane – LEBEDEFF William – LE CARS Yannick – MANHÈS Christine – MONNIER Régis – PANHALEUX Firmin – PIQUET Joseline – POSSÉMÉ André.

Absents excusés : AUTRAN Thierry – GAUCHER Aline – NEVOUX Claude

Pouvoir : Thierry AUTRAN donne pouvoir à William LEBEDEFF –

Aline GAUCHER donne pouvoir à Yves HUGUEL – Claude NEVOUX donne pouvoir à Joseline PIQUET.

Secrétaire de séance : Yves HUGUEL

◆◆◆◆◆◆◆◆

Date d'affichage en mairie : le 28 juillet 2025

Envoi préfecture et contrôle de légalité : le 28 juillet 2025

◆◆◆◆◆◆◆◆

Monsieur le Maire demande le rajout de deux points supplémentaires :

2025-07-09 – Validation avenants lots 08 et 09 «Travaux rénovation énergétique mairie»

2025-07-10 – Agrément Service civique

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le rajout de ces deux points en fin de séance.

◆◆◆◆◆◆◆◆

Le Procès-verbal du 17 juin 2025 est adopté à l'unanimité par les membres présents.

(Pour : 14 - contre : 0 - Abstention : 0)

ORDRE DU JOUR

- Adoption PV du 17 juin 2025
- Rapport d'Activité 2024 Questembert Communauté
- Rapport déchets 2024 Questembert Communauté
- Tarifs famille et règlements intérieurs restaurant scolaire et garderie
- Participation OGEC
- Validation programme voirie 2025
- Validation programme PAT 2025
- Avis sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Vilaine
- Changement de gérant commerce 1 place de l'Eglise
- Validation avenants lots 08 et 09 « Travaux rénovation énergétique mairie
- Demande d'agrément pour l'accueil d'un volontaire en service civique
- Questions diverses

2025-07-01 – Questembert Communauté – Rapport d'activité 2024

Annexe 1

Monsieur le Maire présente le Rapport d'activité 2024 de Questembert Communauté tel qu'il a été validé au Conseil communautaire le 7 juillet dernier.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de valider le Rapport d'activité 2024 de Questembert Communauté tel qu'il a été présenté en séance.

(Pour : 15 - contre : 0 - Abstention : 0)

Arrivée d'André POSSÉMÉ à 19h15.

Christine Manhès présente le Rapport déchets 2024 de Questembert Communauté tel qu'il a été validé au Conseil communautaire le 7 juillet dernier.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

-de valider le Rapport déchets 2024 de Questembert Communauté tel qu'il a été présenté en séance.

(Pour : 15 - contre : 0 - Abstention : 0)

2025-07-03– tarifs familles et règlements intérieurs – Cantine garde

La commission scolaire s'est réunie le 4 juin dernier pour travailler sur les tarifs familles. Les nouveaux tarifs révisés du prestataire Armonys ont été présentés (conformément au CCAP du marché restauration) :

Le repas passe de 3.38 € à 3.43 € pour un repas enfant et de 3.64 € à 3.70 le repas adulte pour l'année 2025/2026.

Rappel des tarifs famille 2024/2025

CANTINE 2024/2025			
Quotient	Tarif 1 - repas réservé	QF de 0 à 1000	1.00 €
Familial (QF)	Tarif 2 - repas réservé	QF de 1001 à 1300	3.30 €
Référence CAF	Tarif 3 – repas réservé	QF au-delà de 1301	3.60 €
Tarif unique repas non réservé			4.50 €
Frais de fonctionnement pour un panier repas P.A.I.			1,00 €
Repas adulte			5,60 €

La commission propose de ne pas augmenter les tarifs familles cette année et de les valider tels que ci-dessus pour l'année 2025/2026.

Les Tarifs Garderie 2025/2026 sont aussi reconduits tels que ci-dessous :

GARDERIE		2024/2025
Quotient familial Référence caf		A la ½ heure
Tarif plancher	De 0 à 636	0.55 €
	De 637 à 707	0.60 €
Tarif médian	De 708 à 813	0.65 €
	De 814 à 1120	0.70 €
Tarif plafond	Au-delà de 1121	0.75 €
Le ¼ d'heure, de 7h15 à 7h30 reste forfaitaire		0.40 €
Récidive en cas de retard		5.00 €

Christine Manhès demande si un tarif a été créé pour les enfants des communes extérieures qui déjeunent à ST Gravé.....*Non, l'ensemble des élus ne souhaitent pas appliquer de tarif plus élevé pour les enfants de commune extérieure.*

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de valider les tarifs de la restauration scolaire 2025/2026 tel que présentés ci-dessus,
- de valider les tarifs de la garderie périscolaire pour 2025/2026 comme ci-dessus,
- de valider les règlements intérieurs de la restauration scolaire et garderie périscolaire remis à jour pour l'année 2025/2026.

(Pour : 15 - contre : 0 - Abstention : 0)

2025-07-04 – Participation OGEC

Le déficit de fonctionnement de l'école continue de s'aggraver, suite à la hausse des coûts de fonctionnement et la baisse d'effectif que l'école a eu depuis plusieurs années. Une réunion s'est tenue le 20 juin dernier, en présence de :

Dominique Bonne - Yves Huguel - Régis Monnier - Juliette Bourcier (directrice de l'école) – Yann Le Guern (représentant de l'UDOGEC). Cette rencontre avait pour objectif de trouver des solutions concrètes afin de résorber le déficit. Certaines mesures ont été proposées à l'issue de cette réunion :

- Augmentation de la participation des familles : +5 € par mois ;
- Réduction du loyer par l'AEP : baisse de 125 € par mois ;
- Optimisation des dépenses pédagogiques :
 - Les cours d'anglais seront assurés par une intervenante bénévole,
 - Les cours de musique seront réservés aux élèves du primaire.

Malgré ces ajustements et le dynamisme de la direction, le budget reste insuffisant. Régis Monnier énonce quelques chiffres : le coût d'un intervenant anglais 2 460 €, celui de l'intervenant musique 3 807 € divisé pour l'année 2025/2026. La Kermesse a bien fonctionné cette année 3 800 € de bénéfice.

Monsieur le Maire rappelle les coûts de référence (Éducation nationale du Morbihan- données 2024) :

Niveau scolaire	Coût annuel moyen par élève
Maternelle	1 587,79 €
Primaire	463,73 €

Le forfait communal actuel pris en compte par la commune est de 850 € par élève, fixé par délibération depuis 2019.

Effectifs prévisionnels 2025–2026 : Maternelle : 20 élèves - Primaire : 32 élèves - Total : 52 élèves.

Scénarios de participation étudiés au vu des effectifs 2025/2026 :

Hypothèse de participation	Coût total estimé
Tarif différencié (selon cycle)	46 595,16 € coût moyen/élève
Forfait à 850 € (actuel)	44 200 €
Forfait à 950 €	49 400 €
Forfait à 1 000 €	52 000 €

Proposition 1 : Lors de la commission du 8 juillet dernier, les membres proposent de porter le forfait à 1 000 € par enfant.

La participation de l'OGEC étant déjà actée lors de la délibération du 27 février 2025, il conviendra de faire une participation exceptionnelle (en complément pour cette année). La commune a versé 38 250 € cette année (base 850 € x 45 enfants). Au vu du nouveau montant validé par le Conseil Municipal (1 000 € x 45 enfants), soit 45 000 €. Il sera versé une participation exceptionnelle de 6 750 € en septembre 2025.

Proposition 2 : Ce nouveau montant sera à intégrer (comme base) aux subventions début 2026.

Au vu des chiffres présentés et après en avoir délibéré à la majorité, le Conseil Municipal décide :

- de modifier le montant du coût de fonctionnement d'un enfant à 1 000 € par enfant,
- de verser une participation exceptionnelle à l'OGEC de 6 750 € pour l'année en septembre,
- de prévoir les crédits nécessaire pour 2026 avec ce nouveau montant.

(Pour : 9 - contre : 6 (William Lebedeff - Thierry Autran - Paul Brohan - Joseline Piquet - Claude Nevoux - André Possémé) - Abstention : 0)

2025-07-05– Voirie – programme voirie 2025

Une consultation a été faite auprès de plusieurs entreprises pour le programme voirie 2025. (Entreprises : Lemée LTP - Colas de Ploërmel et Charier) - les voies concernées sont : de Bréhon au carrefour la Foy (VC115) et Brécéhan (CR25).

Au vu des montants présentés et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de retenir l'entreprise Lemée LTP de St Dolay pour un montant de 14 662.40 € HT,
- d'autoriser Monsieur le Maire à notifier à l'entreprise,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis.

(Pour : 15 - contre : 0 - Abstention : 0)

2025-07-06– Voirie – Point à temps 2025

Une consultation a été faite auprès de plusieurs entreprises pour le Point À Temps 2025 pour 8 tonnes. (Entreprises : Lemée LTP et Charier).

Au vu des montants présentés et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de retenir l'entreprise Lemée LTP de St Dolay pour un montant de 7 510 € HT,
- d'autoriser Monsieur le Maire à notifier à l'entreprise,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis.

(Pour : 15 - contre : 0 - Abstention : 0)

Il est demandé de voir avec l'entreprise Lemée LTP de passer avant voir certains endroits qui demanderaient peut être une préparation à faire avant les travaux.

2025-07-07– Avis sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Vilaine

Vu les documents constitutifs du projet de SAGE Vilaine à savoir :

- le plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD) ;
- le règlement ;
- l'évaluation environnementale,

Christine Manhès explique que le schéma d'aménagement et de gestion est un document qui planifie les objectifs et les orientations d'utilisation des ressources en eau et de l'écosystème aquatiques. Considérant l'importance des enjeux liés à la gestion de l'eau, des milieux aquatiques et des risques sur le territoire concerné par le SAGE Vilaine dont la communauté de Questembert est membre. Le projet fixe les orientations et les règles de gestion durable de l'eau sur le bassin versant de la Vilaine, en cohérence avec le SDAGE Loire Bretagne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité :

- Emet un avis favorable sur le projet du SAGE Vilaine comme il a été présenté,
- Autorise Monsieur le Maire à transmettre cet avis à la commission Locale de l'Eau du SAGE Vilaine.

(Pour : 4 - contre : 1 (Régis Monnier) - Abstention : 10 (D. Bonne - W. Lebedeff - T. Autran - P. Brohan - J. Piquet - C. Nevoux - A. Possémé – M-C. Drugeon - F. Panhaleux - Y. Le Cars))

2025-07-08– Changement de gérant commerce 1 place de l'Eglise

Monsieur le Maire a reçu les futurs gérants du commerce au 1 place de l'Eglise. Le changement se fera aux alentours de la mi-août. Ils proposent de la cuisine traditionnelle – nouvelle enseigne : La kav777.

Ils souhaiteraient occuper le logement au 1^{er} étage dès que celui-ci sera libéré.

Le loyer du commerce reste identique soit 966 € TTC (soit 805 € HT + TVA).

La licence 4 est mise à disposition lors de la signature du nouveau bail et un état des lieux du matériel mis à disposition sera effectué.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de conserver le montant du loyer de 805 € HT avec TVA,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le nouveau bail.

(Pour : 15 - contre : 0 - Abstention : 0)

2025-07-08bis– Pénalités loyers impayés

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil qu'au vu des loyers impayés il a demandé à trésorerie le calcul des pénalités dues (inclus dans le bail). Le montant s'élève à 1 500 euros. L'ensemble des élus proposent de ramener les pénalités à 750 euros.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'appliquer les pénalisés telles que présentées pour un montant de 750 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents s'y affairant.

(Pour : 15 - contre : 0 - Abstention : 0)

2025-07-08ter– Modification loyer logement 1

Lors de la signature du bail du logement avec Mme Chenorio, il avait été précisé qu'elle bénéficiait d'un loyer préférentiel du fait d'être gérante du commerce, ce montant serait réévalué si elle quittait le commerce.

Les élus proposent que le montant du loyer soit revu à la hausse à la date où Madame Chenorio quitte le commerce, soit 600 euros. Un avenant va être refait et lui sera remis.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide

- de réévaluer le montant du loyer comme précisé sur la délibération du 18 mars 2021,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y affairant.

(Pour : 15- contre : 0 - Abstention : 0)

2025-07-09– Validation des avenants « travaux de rénovation énergétiques de la mairie »

L'attribution du marché a été validée par délibération en date du 25 mars (2025-03-09) et 22 avril 2025 (2025-04-01) pour un montant de 320 484,27 € HT. Les lots 08-ventilation et 09-chauffage ont été modifiés, les éléments proposés par le cabinet IPH ne convenaient pas au bâtiment. Au vu des nouvelles propositions :

Lot n° 08-Ventilation : une moins-value est donc intégrée - 18 387,18 € HT.

Lot n° 09-Chauffage : une plus-value est donc intégrée + 3 851,07 € HT.

Le rapport plus-value et moins- value entraîne une moins- value au marché ce qui porte le marché à 305 948,16 € HT.

Monsieur le Maire fait part de la signature des devis de Contrôle technique et SPS demandé par Morbihan Énergies pour la partie des entreprises Mairie : Contrôle technique Socotec 1 627,20 € HT - Mission SPS : GPR 720 € HT.

PLAN DE FINANCEMENT TRAVAUX MAIRIE

DEPENSES		RECETTES	
Morbihan Énergies - Cabinet mo – lots Isolation – menuiseries - électricité	67 101,91 €	Fonds vert	46 337 €
Travaux mairie lots GO - ITE- Plâtrerie - ventilation - chauffage	305 948,16 €	DETR 2024	60 000 €
		Département PST 30% (acquis)	56 390 €
SPS Contrôle Technique	2 347,20 €	Département « aide exceptionnelle » 2023	15 619 €
LPO	1 292,00 €	Fonds de concours ads	4 500 €
		Fonds de concours spécial	3 675 €
Montant HT	376 689,27 €	Sous total subventions	186 521 €
tva 20 %	75 337,85 €	fctva en 2027 x 16,4 %	50 175 €
		Fonds propres de la commune	215 331,12 €
Montant TTC	452 027,12 €	Montant TTC	452 0274,12 €

Le dossier de demande de dérogation LPO a été adressé à la DDTM en attente retour.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de valider les avenants présentés de l'entreprise PYD Lot 8 ventilation d'un montant de - 18 387.18 € HT / Lot 9 chauffage d'un montant de : + 3 851.07 € HT,
- de valider le nouveau montant du marché à 305 948.16 € HT,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants,
- de notifier l'entreprise concernée.

(Pour : 15 - contre : 0 - Abstention : 0)

2025-07-10- Demande d'agrément pour l'accueil d'un volontaire en Service Civique

Considérant : - que le Service Civique permet aux jeunes de s'engager dans une mission utile à la collectivité, tout en développant leurs compétences et en réfléchissant à leur avenir citoyen et professionnel ;

- que l'accueil d'un volontaire en Service Civique au sein du **service animation communal et de la médiathèque municipale** répond à un besoin nouveau identifié par la commune, en complémentarité avec les agents municipaux.

Après avoir entendu les explications, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident :

- d'approuver le principe de dépôt d'une demande d'agrément auprès du SDJES du Morbihan pour l'accueil d'un volontaire en Service Civique.
- d'autoriser le Maire à engager les démarches nécessaires auprès des services compétents, à formaliser le projet de mission et à signer tout document relatif à cette demande.
- de s'engager à respecter les conditions réglementaires du Service Civique, notamment :
 - L'accueil du volontaire dans un cadre bienveillant et formateur ;
 - La non-substitution à l'emploi salarié ;
 - Le respect du régime horaire spécifique 24h hebdomadaires ;
 - Le versement de la prestation complémentaire de subsistance (114,85 € mensuels) ;
 - La désignation d'un tuteur référent formé, garant du bon déroulement de la mission ;
 - L'inscription du volontaire aux formations civiques et citoyennes (FCC), théoriques et pratiques (PSC1).
- de préciser que la mission envisagée portera sur le renforcement du lien social, la médiation culturelle, l'accompagnement des publics et la participation à l'organisation d'animations citoyennes.
- de demander que cette délibération soit jointe au dossier de demande d'agrément dématérialisé transmis au SDJES 56.

(Pour : 15 - contre : 0 - Abstention : 0)

Projet avec Humus Fructus

Stéphane Jéhanno propose aux membres du Conseil Municipal de devenir partenaire d'HUMUS FRUCTUS pour promouvoir la réhabilitation du châtaigner dans notre région. Cela permettra de reboiser le bois de Jeanne d'Arc, on pourrait organiser un chantier participatif pour que les habitants prennent part à la réhabilitation du sentier de Jeanne d'Arc. Le coût du projet serait d'environ 3 000 euros (inventorisation des espèces, formation, atelier greffage, plantation de châtaigniers (une trentaine) en chantier participatif intergénérationnel, suivi du chantier pendant 3 ans).

Si le Conseil Municipal est d'accord, HUMUS FRUCTUS se propose de présenter le projet en détail sur le conseil de septembre.

Une lettre d'intention doit leur être adressée.

Questions diverses

Le matériel du parcours sport a été livré la semaine dernière il sera posé dernière semaine d'Août. Il conviendra de se rendre sur place afin de marquer les emplacements.

Les panneaux des différentes fresques réalisées par les enfants sont en cours de pose sur les transformateurs, l'arche, etc...

Si vous souhaitez prendre connaissance du plan départemental en faveur des forêts et des landes 2025-2040, sa version complète est accessible sur le site internet du département : www.morbihan.fr rubrique espaces naturels sensibles. Si vous souhaitez des informations complémentaires vous pouvez adresser un mail à environnement@morbihan.fr.

Personnel : Nathalie Durand a demandé à pouvoir bénéficier d'une retraite progressive à 50 % à compter du 1^{er} janvier 2026 pour deux ans. Une offre d'emploi sera déposée en septembre.

Monsieur le Maire informe les membres, d'un dépôt de plainte contre un usager qui remplissait une citerne d'eau de son véhicule dans le cimetière.

Appui à la Gendarmerie d'Allaire, de plaintes déposées par les usagers de la commune et qui n'ont pas abouti.

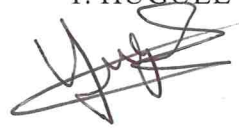
Information du 3^{ème} régiment d'infanterie de marine qui organise un exercice militaire du 22 au 24 septembre 2025.

Un flash a été fait, il ne sera pas distribué par les élus mais quelques exemplaires seront mis dans les commerces et la mairie.

Dates à retenir

- 30 juillet animation dans la prairie par Eveil « atelier bijoux de la Préhistoire »
- Mardi de Pays : 19/08 Humus fructus balade 10h à 12h
- Madone des motards : 15/08 – manque quelques signaleurs
- Vide grenier au stade le 24 août 2025
- Réunion d'adjoints le 9 septembre
- Prochain conseil municipal le 23 septembre à 19 heures

La séance est clôturée à 22H15
Après avoir délibéré sur le point numéroté
2025_07_01 à 2025-07-10

Le Maire D. BONNE 	Le Secrétaire de Séance Y. HUGUEL 
--	--